

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2022 à 20 h 30

Convocation du 25 janvier 2022

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Marie-Line REVEL, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE,

Étaient absentes excusées :

Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Marie-Line REVEL

Sophie GIRARD pouvoir à Marie-Line REVEL

Christophe POMMIER pouvoir à Anne-Sophie MAZE

Était absent non excusé : Christophe GALASSO,

Secrétaire de séance : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Délibérer pour le choix de la plateforme de dématérialisation : préfecture et marché public
- ❖ Délibération pour demander la subvention des amendes de police
- ❖ Délibérer pour l'achat groupé de capteurs de CO2 et de panneaux pédagogiques
- ❖ Délibérer pour la convention caniroute
- ❖ Délibération globale pour les marchés publics
- ❖ Devis isoairs
- ❖ Devis Berger Levreault
- ❖ Informations sur les travaux en cours ou à venir
- ❖ Dates des réunions concernant le budget
- ❖ Points sur les commissions.
- ❖ Questions diverses.

-
- ❖ **Délibérer pour le choix de la plateforme de dématérialisation : préfecture et marché public**

Mme la maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'adhésion aux plateformes de téléservices et il est choisi les plateformes suivantes :

- Dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité (Sarthe Légalité)
- Dématérialisation marchés publics et accords-cadres (Sarthe Marchés publics).
- Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

Mme la maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention permettant de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en lien avec la préfecture de la Sarthe.

Mme la maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'adhésion.

Vote pour 18

❖ **Délibération pour demander la subvention des amendes de police**

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à demander les amendes de police auprès du Conseil départementale pour l'année 2022 pour l'acquisition de radars pédagogiques qui seront implantés sur des axes départementaux au sein de l'agglomération.

Mme la maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'adhésion.

Vote pour 18

❖ **Délibérer pour l'achat groupé de capteurs de CO2 et de panneaux pédagogiques**

Christophe LALOU présente un devis de la société APRO HYGIENE concernant l'achat de 15 capteurs CO2 pour les écoles Roland DERET pour un montant de 1206.50 € HT.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ce devis.

Vote pour 18

❖ **Délibérer pour la convention caniroute**

Christophe LALOU présente la convention CANIROUTE pour l'accueil des animaux pour l'année 2022 à compter du 1^{er} février 2022 et jusqu'au 31 janvier 2023 :

- La capture des animaux errants (chiens, chevaux et autres ...)
- La capture des animaux dangereux (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) et leur placement en boxes sécurisées
- Le transport des animaux décédées, de jour comme de nuit, y compris les jours fériés
- L'évacuation vers les fourrières 24h/24h
- L'identification des animaux tatoués ou identifiables par puce électronique
- L'assistance vétérinaire.

Cette prestation aura un coût annuel de 3 469.20 € soit 1.68 € par habitant.

A la restitution de l'animal, le propriétaire devra s'acquitter des frais de restitution incluant le coût d'identification auprès de le centrale canine, des frais de garde, de tatouage et de vaccination.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

Mathilde PLU propose aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à punir d'une amende forfaitaire de 50 € aux propriétaires des animaux errants à partir de la deuxième intervention de la société caniroute.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Délibération globale pour les marchés publics : autoriser le maire à engager liquider et mandater une dépense d'investissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal Considérant que le quart des crédits ouverts à l'exercice 2021 hors les crédits et les remboursements d'emprunt s'élève à 156 713.50€

Article 1 : D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes :

Fournisseurs	Libeller	Compte	Montant TTC
Conty	Ordinateur portable	2183	2251.20
A PRO Hygiène	Capteur de CO2	2184	1447.80
HEXATEL	Installation des VPN	2183	432 €
HEXATEL	VPN	2183	85.20
Total			4216.20

Article 2 : D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'année 2022.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Informations sur les travaux en cours ou à venir**

Les élus en charge du dossier de la place du Mail ont décidé suite à de nombreuses négociations et visites sur différents sites de proposer soit une enrobée soit des places engazonnées.

En effet, la demande initiale de place engazonnée n'a pas fonctionné car la mise en œuvre n'a pas été réalisée correctement par les différents prestataires.

Ces deniers peuvent remettre des places engazonnées et le temps d'attente avant la réouverture des places de stationnement serait de 4 à 5 mois ou bien refaire une voie en enrobée et la réalisation prendrait 15 jours. Avec cette deuxième solution la commune devra engager un surcout de 4 890 € HT car l'écoulement des eaux de pluies doit être réalisé.

Deux propositions sont faites aux conseillers :

1/ Refaire la place engazonnée avec des plantes plus grasses et 5 à 6 mois d'attente avant l'utilisation des places de stationnement

2/ Refaire la place en enrobé avec un surcout de 4890 €

En conséquence, les parties engazonnées vont être refaites en enrobée à la charge de deux entreprises. Par contre il faut réaliser un écoulement des eaux pluviales qui n'était pas prévue au marché public.

Laurent COCHONNEAU propose aux membres du conseil municipal d'accepter le devis de la société Eiffage pour un montant de 3890 € HT.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Point sur les dates des futures réunions**

Première réunion le 14 février à 18 h 30

Deuxième réunion le 7 mars à 18 h 30

Troisième réunion le 21 mars à 20 h 00, vote du budget.

❖ **Point sur les commissions**

Commission travaux : Jean-Yves BOURGE

Point rue de Normandie :

Les offres sont à déposer pour le 17 février 2022, les plis seront ouverts le 28 février et le choix réalisé le soir même en conseil.

Point route du Mans :

Le rond-point est terminé, le bitumage des trottoirs sera réalisé dans la foulée. Les travaux devront être finalisés courant février.

Commission communication : Gautier MICHELIN

Le site de la commune sera fermé le 28 février et le nouveau site prendra le relais le 1^{er} mars 2022. Il sera en cours d'achèvement.

SIVOM : Michel DEROUINEAU

La bibliothèque est fermée jusqu'au 8 février 2022.

Prochain conseil municipal 28 février 2022

DOB SIVOM le 16 février 2022.

Levée du conseil à 21 h 55

La Secrétaire de séance,
Claudine BIZOT

La Maire,
Mathilde PLU